

Projet de compte rendu de la réunion GT ENR du 13 février 2013

Filières éoliennes, hydrauliques et marines

Le Secrétariat Général présente le format des livrables attendus des groupes de travail. Ils seront constitués de trois parties : une première partie introductive de 4 à 5 pages présentant la problématique traitée par le groupe de travail ; une deuxième partie présentant les orientations ou mesures proposées par le groupe de travail en précisant les points de consensus et de divergence au sein du groupe de travail ; une troisième partie constituée de fiches relatives aux 4 à 5 mesures phares proposées par le groupe de travail. Le SG précise que le coordonnateur et les rapporteurs du groupe de travail pourront utilement se mettre en contact avec le groupe de travail sur le mix pour évoquer les questions de périmètre de ces deux groupes.

La réunion se déroulera en trois temps : présentation des experts, puis discussion des membres, et enfin un point sur les propositions qui se dégagent. Les membres du groupe de travail sont invités, après la réunion, à faire part au Secrétariat Général des mesures qu'ils proposent selon le modèle de fiche diffusé.

Présentation des experts

Les experts référents du groupe de travail présentent un état des lieux du développement et des perspectives de développement des filières éoliennes, hydrauliques et énergies marines en France et dans le monde. Ils présentent également un document sur le potentiel de développement de l'éolien et des objectifs de développement de l'éolien en France. L'ensemble des documents présentés font l'objet d'un consensus au sein du groupe des experts, à l'exception du dernier paragraphe du deuxième document portant sur le coût d'adaptation du réseau que nécessite l'insertion d'importantes quantités d'énergies intermittentes dans les réseaux.

Débats du groupe de travail

1. Eolien

De même que pour le solaire, il se dessine deux approches au sein du groupe de travail en ce qui concerne le développement de l'éolien. Certains membres considèrent qu'il est nécessaire de définir des objectifs et les trajectoires correspondantes de déploiement de l'éolien et de définir les moyens permettant d'atteindre les objectifs fixés (par exemple les objectifs PPI à 2020, puis 34 à 40GW en 2030). Ils considèrent que le développement d'une filière industrielle nationale passe par la fixation d'objectifs suffisamment ambitieux et la mobilisation des moyens permettant de les atteindre. D'autres membres considèrent qu'il ne faut pas se fixer d'objectifs a priori mais évaluer les conditions de développement de l'éolien selon différents critères (notamment les coûts, l'intégration au réseau, les emplois, le développement industriel...) pour définir un potentiel de développement de cette filière. Ils considèrent que les ambitions de déploiement de l'éolien doivent être adaptées selon le degré de développement d'une filière industrielle nationale.

Le groupe de travail considère que les tarifs de rachat pour l'éolien terrestre sont adaptés.

Le groupe de travail souligne la nécessité d'un cadre juridique clair et stable, et de visibilité.

Il fait consensus au sein du groupe de la nécessité d'une simplification des procédures nécessaires à l'installation d'éoliennes. Les membres du groupe de travail considèrent que les délais induits par ces procédures renchérissent les projets et génèrent de l'incertitude. Il a notamment été souligné la nécessité de supprimer les doublons entre les différentes procédures (par exemple entre la procédure ZDE et les schémas régionaux éoliens). Les membres du groupe de travail sont défavorables à la règle des 5 mâts et soutiennent la proposition du gouvernement en cours de discussion au Parlement pour sa suppression. Plusieurs membres considèrent que la décentralisation de la réglementation et des objectifs nationaux peut être une solution, par exemple au niveau des SRCAE en les adaptant. Certains membres du groupe de travail recommandent la suppression des ZDE, le passage du régime ICPE d'autorisation à celui de déclaration, de prolonger la durée de validité des permis de construire pour prendre en compte par exemple les délais de raccordement, de rendre les éoliennes d'utilité publique, de modifier les dispositions ICPE sur les radars, de modifier la réglementation du domaine aérien pour que l'obligation de balisage important n'impacte pas (ou moins) les grandes éoliennes, de favoriser l'investissement local/citoyen, de simplifier les possibilités de regroupement des PME pour les appels d'offres, d'encadrer (voir de limiter) les possibilités de recours.

La problématique du raccordement des ENR électriques au réseau a été évoquée. Les points soulevés sont identiques à ceux mentionnés dans le compte rendu de la réunion du 30 janvier 2013.

Le groupe de travail souligne la maturité de l'éolien terrestre. Il rappelle qu'il s'agit de la filière la plus compétitive (hormis l'hydraulique) parmi l'ensemble des filières renouvelables électriques, et que, de ce point de vue, elle peut jouer un rôle majeur dans la transition énergétique d'autant que le potentiel de production électrique éolienne est important.

En termes de financement et de market design, certains membres ont mentionné la problématique de l'impact du développement des ENR (éolien et solaire en particulier) sur les prix de marché : compte tenu de leur coût marginal très faible, plus leur production augmente plus le prix de marché baisse, et donc moins les projets thermiques à flamme (cycle combiné gaz en particulier) assurant la flexibilité du système électrique sont rentables. Il a été évoqué la possibilité de soumettre cette problématique de market design au groupe de travail sur le financement.

Certains membres du groupe de travail considèrent que la filière éolienne bénéficie d'une bonne acceptabilité reposant sur des sondages d'opinion sérieux. Plusieurs ont souligné la nécessité d'une communication publique forte et équilibrée en faveur des ENR par rapport à l'ensemble des autres énergies.

En termes de constitution de filières industrielles dans le domaine des ENR, le groupe de travail s'accorde sur le fait que cette problématique doit être traitée dans le cadre européen. Concernant l'éolien, il a été souligné que la filière française compte déjà de nombreux acteurs, qu'il convient de la préserver et de la renforcer. Certains membres du groupe de travail considèrent à cet égard qu'il est nécessaire de consolider la R&D et que la visibilité est nécessaire au développement industriel national. Certains considèrent que les appels d'offres (sur l'éolien off-shore notamment) contribuent au développement d'une filière et qu'il

est nécessaire de maintenir cette pratique dans la durée pour que les efforts de financement bénéficient pleinement au tissu industriel français.

En termes de compétences et de formation, plusieurs membres du groupe de travail recommandent d'examiner la possibilité et les avantages de reconversions de filière en extinction vers les filières ENR. La question du financement des formations, notamment au niveau régional, a été également soulevée.

Certains membres du groupe de travail ne sont pas favorables au soutien du micro-éolien et considère que le crédit d'impôt qui y est accordé devrait être supprimé.

La question du petit et moyen éolien a été soulevée. Certains membres considèrent qu'il doit pouvoir bénéficier d'un soutien renforcé.

Enfin, la question de l'adéquation entre production et consommation, notamment au regard de la variabilité de la production de certaines ENR électriques a été soulevée. Il a été convenu que ce point serait abordé dans le cadre de la réunion portant sur les réseaux. Certains membres du groupe de travail considèrent que le coût de production des ENR doit être évalué au regard de cette adéquation.

2. Hydraulique et énergies marines

Le groupe de travail souligne les atouts de l'hydraulique : faibles coûts et flexibilité. Il considère que ces atouts seront importants dans le cadre de la transition énergétique, notamment pour compenser la variabilité des productions solaires et éoliennes.

Le groupe de travail est néanmoins partagé sur l'opportunité d'un développement de l'hydraulique. Certains membres du groupe de travail considèrent que le potentiel de développement de l'hydraulique est notable mais que la classification en cours des cours d'eau devrait le diminuer. D'autres s'interrogent sur son potentiel réel de développement. L'UFE proposera une fiche sur cette problématique. Certains membres du groupe de travail sont réservés sur le développement de l'hydraulique du fait de son impact sur l'environnement, sur la biodiversité, ses conflits d'usage des cours d'eau, notamment avec le tourisme ou l'agriculture. Certains considèrent qu'il faut effacer certains barrages au vu de leur impact environnemental.

Le groupe de travail s'accorde toutefois sur le potentiel de développement de l'hydraulique via la modernisation des équipements existants.

Le groupe de travail s'interroge sur l'impact du changement climatique sur la production hydraulique.

Certains membres du groupe de travail sont opposés à la mise en concurrence des concessions hydrauliques. Ils considèrent que cela induirait un risque de dégradation du système électrique qui pourrait être désoptimisé compte tenu de la multitude d'acteurs potentiels, notamment au regard du besoin croissant de flexibilité.

Le groupe de travail a souligné les possibilités de stockage d'énergie que permet l'hydraulique, via les grands barrages et les STEPs¹ en particulier.

Concernant les STEPs, la question de leur financement été évoquée. Le groupe de travail considère que les conditions économiques actuelles ne permettent pas d'investir dans ces moyens de production. Certains membres du groupe de travail considèrent que les steps joueront un rôle important dans le système électrique à l'avenir ce qui nécessite de trouver les moyens de financer leur développement. L'UFE proposera une fiche sur l'économie et les moyens possibles de financement des STEPs.

Concernant les énergies marines, certains membres du groupe de travail s'interrogent sur l'opportunité de consacrer des moyens à leur développement compte tenu de leur faible maturité par rapport à d'autres types d'ENR plus matures et au potentiel important. D'autres membres du groupe de travail considèrent que les EMR peuvent être une opportunité pour la France qui pourrait être un leader industriel sur ce secteur, notamment au vu du potentiel national. Ils considèrent qu'il est nécessaire de soutenir la R&D dans ce domaine et en particulier les fermes « pilotes ».

En conclusion de la réunion, il est rappelé aux membres du groupe de travail qu'ils sont invités à faire part, après chaque réunion, de leurs propositions sur les thèmes abordés, selon le modèle de fiche diffusé, en veillant à en respecter le format de synthèse proposé.

Les prochaines réunions commenceront à 9h30.

Chaque membre du groupe de travail est invité à signaler en amont des réunions les documents existants qu'il considère importants de porter à la connaissance du groupe de travail.

¹ Stations de transfert d'électricité par pompage